

Acquisition de terrains à Mme DERAY Christiane, au lieu-dit «Sous-Montboucons» pour la restructuration de la rue de l'Escale

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : A l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 juillet 2007, la commune a procédé au reclassement de plusieurs parcelles sises au lieu-dit «Sous-Montboucons» afin de permettre leur urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

La desserte de ce secteur ne peut se faire, compte tenu notamment de contraintes topographiques, que par la rue de l'Escale qui doit être prolongée et élargie.

Pour ce faire, la commune doit se porter acquéreur du terrain d'assiette nécessaire à la restructuration de cette voirie.

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires fonciers concernés et un accord est intervenu avec Mme DERAY Christiane pour l'acquisition d'une surface globale d'environ 2 835 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section NV n° 82 classée en zone A du PLU.

France Domaine a estimé ces terrains à 0,50 €/m².

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- acquisition d'une surface d'environ 2 835 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section NV n° 82 au prix de 1 560 € (0,55 €/m²),
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à acquérir par la commune.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.